

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	3 (1930)
Heft:	10
Rubrik:	Nos jardins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, des Sociétés coopératives de Lausanne et de Genève et de la Société pour l'Amélioration du Logement à Genève. (Abonnement gratuit pour les membres de ces sociétés).

Paraît tous les mois
Abonnement 5 frs.
Etranger 7.50 frs.

Edition : NEULAND VERLAG S. A., Stauffacherstr. 45, Zürich.
Rédaction : A. HÖCHEL, 8, rue H.-B. de Saussure, Genève.
Administration : Impr. Nationale, 10, rue A.-Vincent, Genève.

Octobre 1930
3^e année N° 10

Amélioration du logement.

La Section romande de l'Union suisse pour l'Amélioration du Logement a tenu son assemblée générale à Lausanne, le 18 octobre 1930.

Dans son rapport, présenté par M. A. Freymond, président, le Comité a fait un exposé du problème du logement comme il s'est révélé après la guerre mondiale et tel qu'il se pose aujourd'hui. La crise conjurée dans la plupart de nos villes, les pouvoirs publics ont tendance à se préoccuper moins du problème en sa généralité et de sa solution durable, que de cas particuliers d'un intérêt local qui nécessitent d'urgence une intervention.

Tout en approuvant l'activité déployée par l'Union suisse pour l'amélioration du logement, jusqu'à ce jour, l'assemblée a discuté longuement de l'orientation à lui donner en présence des faits et des tendances actuelles. L'opinion unanime a été que la cause défendue par l'U. S. A. L. dans l'intérêt général, ne pouvait être abandonnée. Il a été décidé d'adresser un rapport aux autorités cantonales et aux communes plus directement aux prises avec les difficultés matérielles résultant du manque ou de l'insuffisance des logements, pour poser en-

core la question, dans son ensemble et sous son aspect actuel et montrer l'intérêt que peut offrir pratiquement la collaboration d'une organisation qui centralise sans parti pris les informations et peut apporter, avec des vues d'ensemble, un concours éclairé à tous les efforts, qui vont à même fin dans notre pays.

Après avoir approuvé les comptes présentés par M. F. Ribi, trésorier et décidé d'adoindre deux membres au Bureau de la Section dont il convient d'alléger la tâche, l'assemblée a pris connaissance d'un arrangement intervenu avec l'éditeur de l'*Habitation*, organe en langue française de l'U. S. A. L. pour assurer la publication régulière de ce journal qui remplit un rôle de propagande très utile.

L'assemblée a été suivie d'une causerie de M. F. Gilliard, architecte, sur : *Les leçons d'une exposition : La Woba* qui a donné lieu à une discussion des plus animée et instructive.

Nos jardins

Soignons nos arbres fruitiers. — La récolte des fruits a été faible cette année; actuellement ils sont d'un prix très élevé sur nos marchés. Cela doit encourager les propriétaires d'arbres fruitiers à les soigner en vue de la prochaine récolte. Les principaux dégâts sont causés par les chenilles, les pucerons et les maladies cryptogamiques. Pour détruire ces parasites, on applique des traitements en hiver et en été suivant leur développement.

Pour les traitements d'hiver on emploie soit du carbolineum en solution de 8 à 10 % ou de la bouillie sulfocalcique 15 à 20 % en y ajoutant 1 % de sulfate de fer. Ces deux bouillies ont une action très marquée sur les parasites animaux hivernant sur les arbres. Les vieux arbres recouverts de mousse demandent naturellement une plus grande quantité de bouillie que ceux qui ont été éclaircis et débarrassés par des raclages. Un seul traitement suffit pour détruire complètement les mousses et les lichens jusqu'au bout des petits rameaux. On n'obtiendra jamais par un simple raclage un nettoyage aussi complet qu'avec un seul traitement.

Le traitement d'hiver a le grand avantage de pouvoir se faire dans un long espace de temps qui va de la chute des feuilles jusqu'au moment où les bourgeons commencent à gonfler au printemps. Les traitements au carbolineum se font de préférence dans les mois de décembre à février, tandis que la bouillie sulfocalcique s'emploie de préférence en février, mars. Il ne faut pas

traiter par les grands froids, de même lorsqu'il y a beaucoup de vent. Dans les jardins on emploiera de préférence la bouillie sulfocalcique lorsque, sous les arbres à traiter se trouvent des légumes ou des fleurs délicates, fraises, etc.

En hiver, on traite les pommiers avec le carbolineum soluble à 8 ou 10 % pour détruire le *puceron lanigère*, les œufs de *puceron vert*, *cochenilles*, *punaises* etc. Pour les poiriers, cognassiers, pêchers, on utilise de préférence la bouillie sulfocalcique. Les cerisiers se traitent au carbolineum soluble à 8 %. Les abricotiers ne supportent pas la bouillie sulfocalcique, cependant la solution du carbolineum ne doit pas dépasser 5 %. On applique le même traitement aux groseilliers à grappes, cassis.

Lorsque l'on doit traiter des arbres ou des espaliers près des maisons, il est bon de rappeler que la bouillie sulfocalcique décoloré la plupart des peintures à l'huile sur bois, fer, etc. Lorsqu'elle est très concentrée, comme celle utilisée en hiver, elle brûle légèrement la peau; il est recommandé également de se protéger le visage. La même précaution doit être envisagée avec le carbolineum. Pour ces différents traitements, il est nécessaire de disposer de pulvérisateurs spéciaux. Ces appareils étant trop coûteux pour un petit propriétaire, il serait désirables que les groupements coopératifs importants envisagent l'achat en commun d'un de ces appareils, avec une préparation collective des différentes bouillies, à moins que l'on confie ce travail délicat à un horticulteur compétent.

J. D.